



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Convoqué le 11 décembre 2024, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'Atome à Alès le mercredi 18 décembre 2024 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président invite **Monsieur Patrick CATHELIN**, Directeur Général d'Alès Agglomération, à procéder à l'appel :

ÉTAIENT PRÉSENTS (54) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Nicolas PERCHOC, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Éric TORREILLES, Christian TEISSIER, Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Thierry BAZALGETTE, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Joseph BARBA, Guy CHERON, Rémy BOUET, Olivier AVOUAC, Thierry JACOT, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jack VERRIEZ, Jacques PEPIN, Andrée ROUX, Lionel ANDRE, Cyril OZIL, Jérôme VIC, Johanna HUGUET, Henri CROS, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Gérard BARONI, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Patrick LARMAGNAT, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges DAUTUN, Bruno BIONDINI, Georges RIBOT, Sébastien MAGNY, Roseline BOUSSAC

POUVOIRS (08) : Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ, David GUIRAUD pouvoir à Johanna HUGUET, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Hélène BON pouvoir à Valérie MEUNIER, Frédéric GRAS pouvoir à Christophe BOUGAREL, Jean-Michel BUREL pouvoir à Thierry JONQUET, Marc SASSO pouvoir à René MEURTIN, Jean-Noël PUDDU pouvoir à Roseline BOUSSAC

ABSENTS EXCUSÉS (13) : Patrick DELEUZE, Jean-Luc GIBELIN, Frédéric ITIER, Gérard BANQUET, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Michel MERCIER, Didier SALLES, Jean-Claude D'ANTONA, Guy MANIFACIER, François SELLE, Adrien CHAPON, Patrick JULLIAN

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'y a pas de modification par rapport au Bureau préparatoire qui s'est déroulé une semaine avant.

Madame Johanna HUGUET, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Etienne de l'Olm, est élue secrétaire de séance.

I - ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 16 octobre 2024

Le Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 16 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

DGA RESSOURCES

I. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité voté par délibération du Conseil Communautaire.

✓ **CENDRAS**

Aménagement cœur de ville.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 444 500 €.

Le montant des subventions s'élève à 94 450 €.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023, C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 112 302 €.

✓ **GENERARGUES**

Réaménagement place du Tilleul.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 109 303 €.

Le montant des subventions s'élève à 27 325 €.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 20 327 €.

✓ **LAVAL PRADEL**

Achat engin de chantier.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 61 300 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2021_06_07 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021 et C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 25 000 €.

✓ **LES MAGES**

Étanchéité et isolation du groupe scolaire.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 72 267,35 €.

Le montant des subventions s'élève à 43 359 €.

Conformément à la délibération C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 14 453 €.

✓ **MEJANNES LES ALES**

Travaux de voirie.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 96 130 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2021_06_07 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021, C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 48 065 €.

✓ **MONS**

Réhabilitation ancienne école de la Rouviérette.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 403 030 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 19 821 €.

✓ **MONTEILS**

Construction d'un bâtiment de stockage et de toilettes publiques.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 181 038,20 €.

Le montant des subventions s'élève à 71 611 €.

Conformément aux délibérations C2021_06_07 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021, C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023, C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 54 460 €.

Acquisition d'une autolaveuse.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 2 355 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 1 177 €.

✓ **PORTES**

Rénovation bâtiment associatif Place A. Deparcieux.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 21 365 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 766 €.

✓ **ST HILAIRE DE BRETHMAS**

Travaux agrandissement du cimetière.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 496 149 €.

Le montant des subventions s'élève à 198 459 €.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023, C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 148 845 €.

✓ **ST JEAN DU GARD**

Aménagement sécuritaire (rue des Castors – route de Mialet) et confortement du chemin du Cros Viel.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 146 895,68 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2021_06_07 du Conseil de Communauté en date du 1er juillet 2021, C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 72 000 €.

✓ **ST JEAN DU PIN**

Démolition bâtiment communal.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 12 775,78 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 6 385 €.

✓ **ST MAURICE DE CAZEVIEILLE**

Sécurisation des voies communales – Balayeuse de voirie – Véhicule Partner service technique – Cuisine professionnel au Foyer communal – Taille et désherbage.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 91 579,71 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2021_06_07 du Conseil de Communauté en date du 1er juillet 2021, C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 40 413 €.

✓ **STE CECILE D'ANDORGE**

Installation de caveaux enterrés (mise en sécurité cimetièrre).

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 14 084 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 7 000 €.

Changement huisseries logement communal.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 10 150,34 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €.

Monsieur le Président propose d'approuver ces fonds de concours.

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Avance de subvention 2025 aux associations

Pour garantir leur bon fonctionnement et dans l'attente du vote du budget primitif 2025, **Monsieur le Président** propose d'octroyer des avances de subventions aux associations.

Secteur Petite Enfance :

Associations bénéficiaires	Avances subventions 2025
Les Blacous – Saint Privat des Vieux crèche collective	34 800 €
Les Marmousets – Saint Christol les Alès crèche collective	8 000 €

Secteur Enfance Jeunesse – ALSH :

Associations bénéficiaires	Avances subventions 2025
ALSH La Cour des Miracles – Salindres	12 000 €
Association Loisirs et Vacances des Jeunes – Les salles du Gardon	18 000 €

Secteur Temps Libre

Associations bénéficiaires	Avances subventions 2025
Union Cycliste Bességeoise	50 000 €
Olympique d'Alès en Cévennes	25 000 €
École de musique Saint Privadenne	25 000 €
Enseignement musical de Bagard	4 000 €
Cratère Théâtre	500 000 €
Verrerie/Pôle National Cirque	20 000 €
Association Alès Agglo Arts & Histoire	20 000 €
Itinérances	10 000 €

Secteur Ressources Humaines

Associations bénéficiaires	Avances subventions 2025
Comité des Œuvre Sociales d'Alès	120 000 €

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3. Octroi de subventions 2024

Monsieur le Président propose de se prononcer sur des attributions de subventions.

Monsieur le Président propose de verser une subvention exceptionnelle pour aider Mayotte avec une subvention attribuée à la Fondation de France.

Secteur Solidarités

Association bénéficiaire	Montant accordé
Entraide Œcuménique en gardonnenque	1 000 €
Fondation de France	15 000 €

Secteur Temps Libre

Association bénéficiaire	Montant accordé
Association Ma Vie	20 000 €

Secteur Petite Enfance

Association bénéficiaire	Montant accordé
Association Les Blacous, crèche collective	15 688 €

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4. Subvention 2024 pour la Banque alimentaire du Gard

Suite à un incendie survenu dans la nuit du 27 au 28 novembre 2024, la banque alimentaire du Gard a perdu six camions frigorifiques. En l'absence de soutien, elle ne sera plus en mesure d'assurer la distribution alimentaire pour des personnes en précarité.

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 500 € à la banque alimentaire du Gard, au titre du Projet Alimentaire Territorial (axe 1 : rendre accessible à tous une alimentation de qualité).

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

II. JURIDIQUE

5. Bail emphytéotique administratif pour la construction d'une station d'épuration sur la commune de Laval Pradel

Pour résoudre les dysfonctionnements et les non conformités rencontrés par les stations d'épuration de l'Habitarelle, la Favède et Cendras, il est projeté la construction d'une station d'épuration intercommunale sur le territoire de la commune de Laval-Pradel.

Pour la construction de cette station d'épuration, il est nécessaire de disposer de droits réels. Les terrains concernés étant inclus dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté Humphry Davy, l'acquisition des parcelles est complexe.

Un bail emphytéotique administratif permet d'acquérir les droits réels nécessaires à l'opération.

Monsieur le Président propose d'approuver ce bail emphytéotique administratif.

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III. HABITAT ET LOGEMENT

6. Demande de subventions – Aménagement de la Maison de l’Habitat

Depuis 2020, le service Habitat d’Alès Agglomération est le guichet unique pour la rénovation de l’Habitat en portant un « Guichet Rénov’ Occitanie » en partenariat avec le CPIE du Gard. Alès Agglomération souhaite poursuivre son engagement et conserver son « Espace Conseil France Rénov’ », via la nouvelle contractualisation proposée par l’ANAH, dite convention de Pacte Territorial - France Rénov’.

La création de la Maison de l’habitat d’Alès Agglomération s’insère dans le déploiement du Service Public de la Rénovation de l’Habitat (SPRH) et de la marque France Rénov’, portés par l’ANAH.

La Maison de l’Habitat a pour objectif d’améliorer le service rendu à la population en devenant le lieu d’accueil unique pour se renseigner et être accompagné dans un projet d’amélioration de l’habitat ou toute question relative au logement sur le territoire.

Elle regroupera :

- l'accueil et le premier conseil aux usagers ;
- les permanences des opérateurs et des partenaires d’Alès Agglomération ;
- les bureaux du service Habitat et Logement d’Alès Agglomération.

Le local a été acquis au cours de l’année 2023 et les travaux sont prévus courant 2025 avec une estimation du coût d’aménagement à 220 000 € HT dont 20 000 € HT de mobilier.

Coût estimatif de l’aménagement : 220 000 € H.T.

dont travaux 200 000 € H.T.

dont mobilier 20 000 € H.T.

Financiers	Montant en € HT	% (±)
ETAT – DETR (base éligible : 200 000 €)	80 000 €	36,4 %
Sous Total	80 000 €	36,4 %
Autofinancement	140 000 €	63,6 %
TOTAL HT	220 000 €	100,00 %

L’État pouvant intervenir en cofinancement du montant des travaux, au titre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux, **Monsieur le Président** propose de solliciter cette subvention.

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

7. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements sociaux – Liste n°34 des bénéficiaires

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au reversement, aux opérateurs de logements sociaux, de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde).

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°34					
N°	Opérateur	Adresse Opérateur	Désignation Projet	Montant Subvention	Nature
216	Promologis	2 Rue du Docteur Sanières CS 90718 31007 TOULOUSE Cédex 6	Résidence La Plaine 84 Chemin de la Plaine de Larnac 30560 Saint Hilaire de Brethmas	22 400,00 €	Acompte 80 %
			4 PLAI / 10 PLUS		
217	Un Toit pour Tous	8 Bis Avenue Georges Pompidou CS 77199 30914 NIMES Cédex 2	Résidence Les Fraysses 30360 Vézenobres	17 820,00 €	Solde
			10 PLAI / 18 PLUS		
218	3F OCCITANIE	12 Rue Jules Ferry 81200 Mazamet	Rue de la Trouche 30110 La Grand Combe	17 472,00 €	Solde
			Démolition 6 Logements		
TOTAL				57 692,00 €	

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 57 692 € pour 3 bénéficiaires (3 opérations).

Votants : 62
Pour : 62 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Programme d'Amélioration de l'Habitat

8. Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°48 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 11 Avril 2019 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°48			
N° P	Nom Propriétaire	Montant €	Financement
1097	ZEHAR Zahra	500 €	HAB. MIEUX
1098	DUFEY Timothée	500 €	HAB. MIEUX
1099	ILLEI Volodia	500 €	HAB. MIEUX

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°48			
N° P	Nom Propriétaire	Montant €	Financement
1100	THERASSE Karen	500 €	HAB. MIEUX
1101	BLACHON Bastien	500 €	HAB. MIEUX
1102	BLACHON Bastien	1 500 €	P.OCCUPANT
1103	RICHARD Jacqueline	500 €	HAB. MIEUX
1104	RICHARD Jacqueline	1 500 €	P.OCCUPANT
1105	ASSOCIATION ADEVA Gard Rhodanien	1 223 €	FAÇADE
1106	GUERMACHE Nedjma	500 €	HAB. MIEUX
1107	DEHOLLANDER Sébastien	500 €	HAB. MIEUX
1108	BENOIT Fabien CERRITO Audrey	500 €	HAB. MIEUX
1109	DUFRENE Christine	500 €	HAB. MIEUX
1110	GAILLARD Christine	500 €	HAB. MIEUX
Total		9 723 €	

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 9 723 € pour 12 bénéficiaires (14 dossiers).

Votants : 62
Pour : 62 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

9. Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°15 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire de la Place de la Libération à Alès.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°15				
N° P	Nom Propriétaire	Montant €	Financement	
37	RICCI Laurence	3 064 €	P.OCCUPANT OPAH RU	
38	ROUSSEL Christine	6 187 €	FACADE OPAH RU	CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
39	CORTESE Franc	12 600 €	FACADE OPAH RU	CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
40	SCI TELBOS 1 M. TEL-BOIMA Cédric	17 100 €	FACADE OPAH RU	CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
41	SAS LOU BI M. CHAPON Boris	2 000 €	DEVANTURE OPAH RU	
Total		40 951 €		

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 40 951€ (5 bénéficiaires pour 5 dossiers).

Votants : 62
Pour : 62 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

10. Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°10 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 15 Avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°10			
N° P	Nom Propriétaire	Montant €	Financement
22	IDJOUADIENE Horia et Boudjema	669 €	P.OCCUPANT OPAH RU ANDUZE
Total		669 €	

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 669 € (1 bénéficiaire pour 1 dossier).

Votants : 62
Pour : 62 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

IV. RURALITÉ

11. Appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux »

Alès Agglomération déploie son Projet Alimentaire Territorial, qui passe par la réponse à des appels à projet permettant de soutenir financièrement son déploiement.

Dans le cadre de la planification écologique et du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé un nouvel appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » en juillet 2024.

Plan de financement détaillé dans la candidature

ORGANISMES	Montant TTC	% (+/-)
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	169 094 €	70 %
Auto-financement	72 470 €	30 %
TOTAL	241 564 €	100 %

Monsieur le Président rappelle que le forum du PAT s'est déroulé à Saint Jean du Gard il y a quelques jours et a été très intense.

Monsieur le Président propose d'approuver la candidature d'Alès Agglomération à l'appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) ».

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

V. ENVIRONNEMENT URBAIN

12. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets

Alès Agglomération s'est lancée dans une nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets.

Dans ce cadre, il a été acté d'aider les Communes dans l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour traiter une partie des déchets verts au niveau communal et l'acquisition d'un véhicule pour l'acheminement des encombrants vers les lieux de tri puis les filières de recyclage.

Ces aides sont attribuées sous forme de fonds de concours exceptionnels avec un plafond de 12 500 € pour l'acquisition d'un broyeur et 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule (aide plafonnée à 50 % du montant hors taxe, toutes aides confondues).

CRUVIERS-LASCOURS

Acquisition d'un matériel de transport pour l'acheminement des encombrants

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 27 100 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2021_10_13 et ses annexes, le montant du fonds de concours accordé pour cette acquisition s'élève à la somme de 13 550 €.

ROUSSON

Acquisition d'un broyeur pour traitement des végétaux

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 7 552,50 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2021_10_13 et ses annexes, le montant du fonds de concours accordé pour cette acquisition s'élève à la somme de 3 776 €.

Monsieur le Président propose d'approuver le versement de ces fonds de concours pour deux dossiers pour un montant total de 17 326 €.

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

VI. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

13. Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2024-2025

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) s'inscrit dans une démarche partenariale pour assurer une cohérence et une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Pour la mise en œuvre de cette politique éducative, un appel à projet est lancé auprès des partenaires associatifs.

Subventions PEdT année scolaire 2024/2025 Alès Agglomération		
Association ou Organisme Bénéficiaire	Intitulé de l'action	Subvention 2024
Cirque Isidore	Stage découverte	1 250 €
Eloquencie	Ateliers d'éloquence pour un groupe de jeunes	1 850 €
OMS	Danse	560 €
	Activités sportives pour les 6/11 ans	1 540 €
	Activités sportives extrascolaire	2 300 €
	Activités sportives 11/17 ans	925 €
1001 Mémoires	Contes en périscolaire	550 €
Réséda	Groupe de paroles en faveur des adolescents	2 810 €
Propose	Actions sportives et culturelles	2 000 €
Diptyk	Activités artistiques en faveur du jeune public	550 €
A corps pluriel	Musique en faveur de la petite enfance	575 €
Etoile Cévenole	Animation astronomie	986 €
TOTAL		15 896 €

La délibération B2024_03_34 comporte une erreur sur le nom de deux associations qui ne peuvent donc pas percevoir les subventions accordées lors du Bureau de Communauté du 27 juin 2024.

Monsieur le Président propose d'octroyer 15 subventions à 9 associations pour un montant total de 15 896 € et de modifier la délibération B2024_03_34 du Bureau de Communauté en date du 27 juin 2024 en changeant les noms des deux associations suivantes :

- Les termes « association MNE » sont remplacés par « MNE RENE 30 » ;
- Les termes « association Mon porte bonheur » sont remplacés par « Motricité pour bébé ».

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

14. Octroi de subventions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative – Année 2024

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation de la Politique de la Ville.

Associé au Projet Éducatif de Territoire, il met en œuvre des actions pour la réussite éducative des jeunes âgés entre 2 et 16 ans issus d'un quartier Politique de la Ville.

Monsieur le Président propose d'octroyer les subventions aux associations ou organismes au titre du Programme de Réussite Éducative.

ASSOCIATION	ACTION	MONTANT ATTRIBUE
Théâtre de la Réplique	Festi Prev	3 500 €
Cirque Isidore	Pédiatrie	3 400 €
	Périscolaire	1 250 €
Les clés de la réussite	Atelier CLEM	2 400 €
OMS	Activité ALES'CALADE	1 500 €
Secours catholique	Accompagnement scolaire	1 000 €
Motricité pour bébé	Ateliers de motricité	3 500 €
TOTAL		16 550 €

Votants : 62
Pour : 62 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

VII. TEMPS LIBRE

Demande de subvention 2025 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie

Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles, le musée du Colombier et le musée Pierre André Benoit ont reçu de la part du ministère de la Culture le label "Musée de France". Cela donne droit à subventionnement par le ministère via la DRAC Occitanie.

15. – Acquisition de mobilier pour la gestion des collections

Monsieur le Président propose de demander à de la DRAC Occitanie une aide de 50% pour l'acquisition de mobiliers de gestion des réserves de Maison Rouge -Musée des vallées cévenoles.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	9 061 € HT	50 %
Alès Agglomération	9 061 € HT	50 %
TOTAL HT	18 122 € HT	100 %

Monsieur le Président propose d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et le plan de financement ci-dessus.

Votants : 62
Pour : 62 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

16. Étude pour le Projet Scientifique et Culturel du musée du Colombier

La priorité pour le musée du Colombier en 2025 est le lancement de son projet scientifique et culturel. C'est un outil indispensable de présentation et de déploiement des missions dévolues au musée de France.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	5 200 € HT	50 %
Alès Agglomération	5 200 € HT	50 %
TOTAL HT	10 400 € HT	100 %

Monsieur le Président propose d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et le plan de financement ci-dessus.

Votants : 62
Pour : 62 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

17. Étude sur les Cévennes contemporaines

Dans le cadre du label Musée de France de Maison Rouge, Alès Agglomération fait appel à la Drac et au Parc National des Cévennes pour l'accompagner sur le montage d'un projet ethnographique. Ce dernier a été lancé en 2024 et continuera en 2025.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	10 000 € HT	25 %
Parc national de Cévennes	10 000 € HT	25 %
Alès Agglomération	20 000 € HT	50 %
TOTAL HT	40 000 € HT	100 %

Monsieur le Président propose d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et du parc National des Cévennes, ainsi que le plan de financement ci-dessus.

Votants : 62
Pour : 62 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

18. Agent récoleur 2^e récollement décennal de Maison Rouge – musée des vallées cévenoles

Une des priorités des Musées de France est la conservation et la bonne prévention des collections. Afin de garder son label, le 2^e récollement est une obligation. Ce projet est subventionné à hauteur de 50%.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	15 300 € HT	50 %
Alès Agglomération	15 300 € HT	50 %
TOTAL	30 600€ HT	100 %

Monsieur le Président propose d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et le plan de financement ci-dessus.

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

19. Dispositif de médiation des collections permanentes du Musée du Colombier Les 5 sens

Dans le cadre de son label musée de France, Alès Agglomération a fait appel en 2024 à la Drac pour l'accompagner sur le montage d'une exposition avec un dispositif d'interprétation sensoriel capable d'apporter au public une nouvelle expérience de découverte des œuvres de la collection à travers l'ouïe. Cette exposition continue en 2025 avec le toucher et la vue.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	5 000 € HT	34 %
Communauté Alès Agglomération	9 583 € HT	66 %
TOTAL HT	14 853 € HT	100 %

Monsieur le Président propose d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et le plan de financement ci-dessus.

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

20. Numérisation des collections du Musée Pierre André Benoit

Ce projet de numérisation permet sur le long terme, de créer les outils et les médias nécessaires au traitement des œuvres et à la communication des expositions d'un musée à l'ère du numérique.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (+)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	2475 € HT	50 %
Communauté Alès Agglomération	2475 € HT	50 %
TOTAL HT	4950 € HT	100 %

Monsieur le Président propose d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et le plan de financement ci-dessus.

Votants : 62
Pour : 62 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DIRECTION GÉNÉRALE

VIII. MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

21. Convention d'objectifs et de moyens 2025 - Partenariat avec l'association MNE-RENE 30

Alès Agglomération s'est engagée depuis octobre 2021, avec son projet de territoire actualisé, sur la transition écologique. Plusieurs projets sont portés dans cette optique : Projet de territoire, Plan Climat Air Energie Territorial, Plan déchets, Alès Agglo 2030, éducation et sensibilisation au développement durable.

La Loi Climat-Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 renforce le cadre réglementaire sur la lutte contre le dérèglement climatique, la résilience et l'Éducation au Développement Durable (EDD).

L'association MNE-RENE 30, labellisée CPIE du Gard, a pour objet de promouvoir et de développer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès de tous les publics.

Le partenariat avec l'association MNE-RENE 30, se formalise sous deux conventions :

- Une convention cadre de 5 ans (2023-2027), définissant les grands axes du partenariat et le concours financier minimum à apporter (150 000€) ;
- Une convention annuelle d'objectifs et de moyens détaillant les actions annuelles à réaliser.

Monsieur le Président propose d'approuver la convention annuelle 2025 d'objectifs et de moyens et d'octroyer une subvention de 150 000 € à l'association pour l'année 2025.

Votants : 62
Pour : 62 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

22. Attribution de subventions pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 72 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an. 1 652 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008, pour 330 400 € de subventions.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de 21 017 931, dont 6 902 556 € pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
1	LAFONT	Jean-Claude	ALES	200 €
2	MARTINEZ	Frédéric	ALES	200 €
3	TESSIER	Patrick	ALES	200 €
4	MARCEL	Philippe	ALES	200 €
5	BOUCHET	Christian	ALES	200 €
6	RUSSIER	Alain	ALES	200 €
7	PELISSIER	Matthieu	ALES	200 €
8	CALVIN	Michel	ALES	200 €
9	JOUBERJEAN	Philippe	ALES	200 €
10	DUCROS	Didier	ALES	200 €
11	PENNERON	Rosario	ALES	200 €
12	LACORDAIRE	Adeline	ALES	200 €
13	PELLOUX	Marie-Paule	ANDUZE	200 €
14	VILLARET	Pierre	BAGARD	200 €
15	CAUSSE-DECARSIN	Françoise	BOISSET ET GAUJAC	200 €
16	GASCUEL	Laëtitia	BOISSET ET GAUJAC	200 €
17	LAPLANCHE	Sandrine	BOISSET ET GAUJAC	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
18	LEMONNIER	Marie-Claude	BOISSET ET GAUJAC	200 €
19	SIDAOUI	Philippe	BOISSET ET GAUJAC	200 €
20	MARTEL	Olivier	BOISSET ET GAUJAC	200 €
21	SANTOS	Christophe	BOISSET ET GAUJAC	200 €
22	CHARBONNIER	Etienne	BROUZET LES ALES	200 €
23	ROUVIERE	Frédéric	CRUVIERS-LASCOURS	200 €
24	RIGAUD	Frédéric	DEAUX	200 €
25	DANIEL	Christian	EUZET LES BAINS	200 €
26	DURAND	Jean-François	GENERARGUES	200 €
27	ASSEMAT	Patrice	GENERARGUES	200 €
28	SAUVAGE	Jérôme	GENERARGUES	200 €
29	LARATTA	Dominique	GENOLHAC	200 €
30	HUBER-DE BERNARDO	Céline	LA GRAND COMBE	200 €
31	GRIMOUD	Philippe	LAVAL-PRADEL	200 €
32	CORBIER	Daniel	LA VERNAREDE	200 €
33	VANOORBEEK	Bart	LES MAGES	200 €
34	SPANGEL	Corinne	LES MAGES	200 €
35	LOMBARDO	Giorgio	LES PLANS	200 €
36	AUTHIE LA BILLE	Fabien	MEJANNES LES ALES	200 €
37	PELLISSIER	Patrick	MEJANNES LES ALES	200 €
38	ROUVIERE	Wilfried	MIALET	200 €
39	STASIEWSKI	Robert	MIALET	200 €
40	GORDOT	Grégory	MONS	200 €
41	BOLLEE	Catherine	MONS	200 €
42	PARADIS	Serge	MONS	200 €
43	DEBATY	Katherine	MONS	200 €
44	CHAMPETIER	Thierry	MONS	200 €
45	AUDIBERT	Nathalie	MONS	200 €
46	BERTRAND	Audrey	MONTEILS	200 €
47	TEISSEDE	Caroline	MONTEILS	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
48	LUTAUD	Vincent	NERS	200 €
49	ROUBAH	Meydi	RIBAUTE LES TAVERNES	200 €
50	GRIVA	Jean-Claude	RIBAUTE LES TAVERNES	200 €
51	GROS	Yann	RIBAUTE LES TAVERNES	200 €
52	NIEL CHARVAT	Florence	RIBAUTE LES TAVERNES	200 €
53	CARTAILLAC	Lionel	ROUSSON	200 €
54	BOURRET	Robert	ROUSSON	200 €
55	DEVICHET	Louis	ROUSSON	200 €
56	COMECHÉ	Thierry	ROUSSON	200 €
57	BREMOND	Hubert	ROUSSON	200 €
58	VANDUYNSLAEGER	Julien	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
59	MARTIN	Marie	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
60	POUQUET	Gilbert	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
61	PUECH	Maëva	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
62	LIS	François	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
63	TABAROT	Roland	ST ETIENNE DE L'OLM	200 €
64	NOEL	Linda	ST ETIENNE DE L'OLM	200 €
65	ANZALONE	Carmela	ST FLORENT SUR AUZONNET	200 €
66	MAJOUREL	Olivier	ST FLORENT SUR AUZONNET	200 €
67	PARENT	Julien	ST FLORENT SUR AUZONNET	200 €
68	GIUSTINIANI	Alain	ST FLORENT SUR AUZONNET	200 €
69	SAVOIE	Jérémy	ST FLORENT SUR AUZONNET	200 €
70	MAYET	Guillaume	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
71	BALEZ	Cédric	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
72	AIGOIN	Jean-Luc	ST JEAN DE SERRES	200 €
73	PASTRE	Nicolas	ST JEAN DU GARD	200 €
74	CALLENS	Jean-Marc	ST JEAN DU GARD	200 €
75	TROUPEL	Robert	ST JEAN DU PIN	200 €
76	MOUNIS	Didier	ST JEAN DU PIN	200 €
77	BRES	Emmanuel	ST JEAN DU PIN	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
78	BOYER	Patrick	ST JEAN DU PIN	200 €
79	RAMADIER	Claude	ST JEAN DU PIN	200 €
80	SABATIER	Thérèse	ST JEAN DU PIN	200 €
81	EHRET	Sandrine	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
83	TELLO	Philippe	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
83	DANIEL	Stéphane	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
84	GAILHOT	Fabrice	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
85	ROMESTAN	Florent	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
86	COLONNA	Yoann	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
87	GAUDE	Christine	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
88	JACOPINI	Karine	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
89	GRACIA	Denis	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
90	GHERARDI	Nathalie	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
91	CAPEAU	Guillaume	ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	200 €
92	SOUSTELLE	Cyril	ST PAUL LA COSTE	200 €
93	RIBOT	Philippe	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
94	PRIVAT	Dominique	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
95	POPOFF	Eric	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
96	VIDAL	Grégory	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
97	LOSA	Xavier	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
98	MEZIANI	Nora	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
99	SABINE	Michel	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
100	DEKKAR	Stéphanie	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
101	PASCAL	Aurélien	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
102	GINEL	Yanick	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
103	DOKUCZAK	Nancy	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
104	MOMBOUNOUX	Nicolas	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
105	RODIER	Michel	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
106	MELINAT	Jean	SALINDRES	200 €
107	BRUCHET	Ghislain	SALINDRES	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
108	ROUZEE	Mickaël	SALINDRES	200 €
109	GANIER	Inés	VEZENOBRES	200 €
110	LUTAUD	Sylvain	VEZENOBRES	200 €
TOTAL				22 000 €

Monsieur le Président propose d'octroyer 110 subventions pour un montant total de 22 000 €.

Votants : 61

(Philippe RIBOT ne prend pas part au vote)

Pour : 61 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

23. Attribution de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires

Depuis de nombreuses années, Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements éco-citoyens.

Après le succès de la subvention d'aide à l'achat d'une voiture neuve, Alès Agglomération a choisi de s'orienter vers de nouvelles actions en faveur d'un développement durable inscrit dans son Projet de Territoire.

Ainsi, le déploiement de bornes électriques par le SMEG sur le territoire et l'organisation des RIVE positionnent l'Agglomération comme exemplaire dans des modes de déplacements nouveaux orientés vers l'utilisation de l'énergie électrique. Ces actions s'appuient par ailleurs sur l'Agenda 21 intercommunal qui s'engage à promouvoir sur son territoire les économies d'énergie et les déplacements non polluants.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur le territoire. L'attribution de cette subvention a été limitée aux vingt premières personnes et à une par foyer et par an.

130 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2016. Les retombées économiques pour les concessionnaires du territoire proposant des voitures électriques neuves à la vente sont de l'ordre de 3 405 028 €.

	NOM	PRENOM	VILLE	SUBVENTION
1	GERSCHHEIMER	Pierre	GENERARGUES	500 €
2	SEMAINE	Benjamin	ROUSSON	500 €
Total				1 000 €

Monsieur le Président propose d'octroyer 2 subventions pour un montant total de 1 000 €.

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

L'assistance n'ayant pas de question, **Monsieur le Président** lève la séance à 17h51.